

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLEURE

### SEANCE EXTRAORDINAIRE

L'an deux mil dix-huit le 29 mars , le conseil municipal de la commune de PLEURE, régulièrement convoqué à la date du 22 mars 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Alexandre CROT, le Maire.

**Présents:** Mr CROT Alexandre, Mr TOINARD Emmanuel, Mr ROYER Bernard, Mr LYONNET Franck, Mr BORNIER René, Mme GARCEL Monique, Mr PANIGOT Séverin, Mme MOREL Catherine, Mr BORNIER René

**Absents :** Mr MACAUX Olivier, Mr BAUDET Nicolas

**Secrétaire de séance :** Mme MOREL Catherine

### ORDRE DU JOUR

1. Compte administratif 2017
2. Compte de gestion 2017
3. Taux des taxes locales 2018
4. Affectation du résultat 2017
5. Budget 2018
6. Subventions aux associations
7. Coupes de bois saison 2018-2019
8. Sécurité incendie : devis Feuvrier
9. Eglise : restauration de tableau
10. Locatif communal : information procédure en cours
11. Questions diverses

#### **1. COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil les comptes administratifs 2017. Les comptes administratifs 2017 du budget principal et du budget CCAS sont adoptés à l'unanimité.

#### **2. COMPTE DE GESTION 2017**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil les compte de gestion 2017 établis par la trésorerie de Chaussin. Les comptes de gestion 2017 du budget principal et du budget CCAS sont adoptés à l'unanimité.

### **3. TAUX DES TAXES LOCALES 2018**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de ses membres présents de ne pas changer le taux des 4 taxes directes locales qui s'établissent pour 2018 à :

- Taxe d'habitation : 16.38 %
- Taxe foncière bâti : 15.05 %
- Taxe foncière non bâti : 21.97 %
- CFE : 20.26 %

### **4. AFFECTATION DU RESULTAT 2017**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter une partie du résultat de fonctionnement à la section d'investissement, pour un montant de 110 789.80 €.

### **5. BUDGET 2018**

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif tel qu'il a été présenté par M. le Maire et qui s'équilibre comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
688 111 €	688 111 €	577 788 €	577 788 €

### **6. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres présents de verser au titre de l'année 2018, une subvention aux associations.

Les montants votés et inscrits au budget 2018 sont les suivants:

- ISS PLEURE : 300 €
- Les Bons Copains : 300 €
- ASCEM : 300 €
- APE : 300 €
- Inter-Village : 300 €
- Handball Chaussin 50 €

## **7. COUPES DE BOIS**

Sur proposition de l'O.N.F. et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Choisit de vendre les coupes inscrites à l'assiette 2018 sous la forme de bois **façonnés en bord de route** pour les lots suivants :

- Rougeaques : n° 39 – 40 – 50 – 51 – 52 – 53 – 54 – 64 – 65 – 63r
- Divers : n° 2 – 34 – 36af – 35af

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- ACCEPTE à l'unanimité les conditions ci-dessus.
- CHARGE le maire de l'exécution de la présente décision.

## **8. SECURITE INCENDIE**

Suite au contrôle des dispositifs de sécurité incendie, l'entreprise Feuvrier propose un devis pour le remplacement de blocs de sécurité incendie hors service à la salle des fêtes et à l'école. Le conseil municipal décide de consulter d'autres entreprises avant de prendre une décision.

## **9. EGLISE**

M. le maire informe le conseil municipal de l'avancée des travaux de restauration du tableau de l'église. La commune doit régler 30 % d'acompte pour ces travaux.

## **10. LOCATIF COMMUNAL**

M. le Maire rapporte les derniers éléments de la procédure contentieuse à l'égard d'un locataire communal.

---

## **11. QUESTIONS DIVERSES**

La semaine d'école sera ramenée à 4 jours dès la prochaine rentrée de septembre 2018.

**Fin de la réunion :**  
A 23h45

**Le Maire, CROT Alexandre**

**Prochain conseil :**  
26/04/2018 à 20 h 30